



Bulletin d'inscription 2024

A retourner au plus tard le 20/05/2024

Par mail à : videgrenier.genissieux@gmail.com

ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'association Gym Volontaire



* COORDONNEES et ATTESTATION SUR L' HONNEUR

Je soussigné(e),

NOM :

PRENOM :

Né(e) le / / à

ADRESSE :

CP : VILLE :

TELEPHONE : / / / /

MAIL :

- ✓ Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels usagers.
- ✓ Déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Fait à, le / / 2024

Signature

Dans le cadre du règlement général de la protection des données, les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées pour le Vide Grenier du 25 mai 2024 et sont destinées uniquement au service administratif.

PIECES A JOINDRE

- ✓ La photocopie (R/V) de ma carte d'identité ou carte professionnelle
- ✓ Un chèque à l'ordre de l'association ASG FOOT selon les mètres linéaires souhaités :

<input type="checkbox"/> 5 ml soit 15€	<input type="checkbox"/> 10 ml soit 30€	<input type="checkbox"/> 15 ml soit 45€
<input type="checkbox"/> 20 ml soit 60€	<input type="checkbox"/> 25 ml soit 75€	<input type="checkbox"/> 30 ml soit 90€

*Mentions obligatoires

Règlement

- Le vide grenier est ouvert à tous, professionnels et occasionnels, conformément aux lois en vigueur.
- Les exposants professionnels doivent être munis de leur carte professionnelle à jour, K.bis ou registre du commerce.
- Les exposants occasionnels doivent être munis d'une pièce d'identité.
- Les textes précisent que le particulier ne peut exposer que des objets personnels et usagés pour la revente.
- Sont interdits sur les stands : armes, alimentaire, animaux, plantes et articles neufs.
- Déballage à partir de 6 heures - emplacement réservé jusqu'à 8h30.
- Le prix du stand est fixé à 15,00€ pour 5 mètres linéaires minimum (30€ pour 10m, 45€ pour 15m etc...)
- Pour un problème de bon voisinage, prévoir entre les stands un espace de circulation.
- Les exposants sont placés par les organisateurs.
- Il est demandé de respecter les passages de sécurité (Pompiers, SAMU,...).
- Les exposants sont responsables de leur stand pendant toute la durée de la manifestation.
- L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de partir - remballage à 19h.
- L'organisation ne prend pas la responsabilité des conditions atmosphériques (pas de remboursement).

Formulaires d'inscriptions : téléchargeables sur

<https://asgfoot.jimdofree.com/>



<https://www.facebook.com/asgenissieux>

Renseignements :

Catherine Romestaing : 06 49 95 80 18

ou

email : videgrenier.genissieux@gmail.com

